

Notice d'information

La FFTT vous propose de souscrire un contrat à conditions négociées, réservé aux Associations de moins de 300 membres :

- Vous souhaitez organiser un barbecue ?
- Vous prévoyez un rassemblement en dehors des exhibitions sportives ? Vous occupez les locaux d'une salle des fêtes pour un rassemblement ?
- Vous organisez un stage pendant les vacances scolaires ou non, des manifestations récréatives ?

Le contrat qui vous est proposé vous permet de bénéficier de garanties complètes, tout au long de l'année sans avoir besoin de faire une déclaration particulière.

La souscription est simple (tarif en fonction du nombre d'adhérents de l'Association).

Deux garanties complémentaires vous sont proposées :

- **Une garantie RC des Dirigeants** : elle garantit les Dirigeants de l'Association si leur responsabilité est recherchée (par exemple, suite à détournement de fonds par le comptable de l'Association, suite à plainte pour faute de gestion)
- **Une garantie PROTECTION JURIDIQUE** étendue qui vous donne notamment l'accès à une information juridique par téléphone.

N'hésitez pas à souscrire cette garantie PJ qui, cumulée à votre garantie RESPONSABILITE CIVILE vous permet d'être serein lors de l'exercice de votre activité sportive.

Si vous souhaitez souscrire, il suffit de nous retourner le bulletin d'adhésion joint.

Bulletin d'adhésion au Contrat Responsabilité Civile Association

Assureur : MMA IARD- 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9
N° contrat : 120138792 **Echéance contractuelle :** 1^{er} septembre

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

Nom du Club : _____ N° d'affiliation FFTT : _____

Prénom / Nom du Président : _____

Siège social du club : _____

Adresse de correspondance : _____

CP : _____ Ville : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Adresse mail : _____

Nombre d'adhérents : _____ Date d'effet de la garantie : ____ / ____ / ____

Formules	Prime TTC
1 à 30 membres	45 € <input type="checkbox"/>
31 à 75 membres	65 € <input type="checkbox"/>
76 à 100 membres	80 € <input type="checkbox"/>
101 à 125 membres	93 € <input type="checkbox"/>
126 à 200 membres	105 € <input type="checkbox"/>
201 à 300 membres	120 € <input type="checkbox"/>
En option	
	+
+ RC des Dirigeants	30 € <input type="checkbox"/>
+ Protection Juridique = 50 % de la prime RC€ <input type="checkbox"/>

Contrat réservé aux associations de moins de 300 membres, au delà, nous consulter

Date et Signature

A retourner à :
VERLINGUE
à l'attention de Myriam Bahaud
4 Rue Berteaux Dumas
92200 Neuilly sur Seine